



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E154688

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2023

ÉDITÉ LE 30/11/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/2015

Forme juridique : SARLU

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE 815379557

Siret : 815 379 557 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 141809550

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 141809550

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/11/2022

Raison sociale : CHARPENTE VICTOR

RIGAUDIERE  
38120 PROVEYSIEUX

Téléphone : 06 70 77 33 53

Portable : 06 70 77 33 53

Fax :

Site Internet :

E-mail : charpentevictor@hotmail.fr

Responsabilité légale :

VICTOR BENOIT GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 15/11/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.